

COURRIER ARRIVÉ

Le 08 AVR. 2022

LE GRAND CLERMONT

Aubière

Le 25 mars 2022

Le Président : David Chauve

Chief du Pôle Territoires :
Nicolas COUDRAY

Conseillers urbanisme :
Nicolas ROUGIER
Géraldine FODARIE

Siège Social

11, Allée Pierre de Fermat
BP 70007

63171 Aubière Cedex

Tél : 04 73 44 45 46

Fax : 04 73 44 45 50

Email : contact@puy-de-dome.chambagri.fr

Monsieur le Président

PETR du Grand Clermont

72 avenue d'Italie, CS 40001, 63057
Clermont-Ferrand cedex 1

Objet : Complément d'avis sur la Modification n°7 du SCOT du Grand Clermont

Monsieur le Président,

Suite à notre avis défavorable du 11 février relatif à la modification n°7 du SCOT, nous tenons à vous apporter quelques précisions pour clarifier notre position.

Tout d'abord nous maintenons nos remarques sur la forme de la procédure car une succession de modifications pour adapter successivement le SCOT aux projets des différents PLUi de chaque EPCI (en cours d'élaboration) n'aurait pour nous plus de cohérence territoriale d'ensemble. Nous sommes conscients qu'une procédure de révision du SCOT est lourde à mettre en place et qu'elle ne pourrait aboutir avant que les projets de PLUi en cours soient arrêtés, cependant nous comptons sur les élus du PETR du Grand Clermont pour engager prochainement cette procédure qui nous semble indispensable.

Une révision permettrait de redéfinir les zones d'activités en cohérence avec les nouveaux besoins du territoire mais aussi de répondre aux évolutions législatives de ces dernières années sur les questions d'optimisation et de préservation du foncier.

Au regard de la pression foncière actuelle sur plusieurs sites agricoles stratégiques du territoire du Grand Clermont, nous aurions préféré que la redéfinition des secteurs d'activité ne fut pas proposée uniquement sur le territoire de Riom Limagne et Volcans mais bien réfléchi sur l'ensemble de votre territoire.

Sur le fond, nos remarques sur la justification des zones d'activités relocalisées du territoire d'RLV sont maintenues, non pas au regard du dossier de projet de PLUi, mais bien au regard des éléments qui auraient dû apparaître dans le dossier de modification porté par le Grand Clermont.



Nous tenons par ailleurs à préciser que nous étudions actuellement le projet de PLU de la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans et que nous relevons positivement ses nombreux efforts sur la problématique de la consommation foncière, tant sur les questions d'habitats que sur les questions de zones d'activités.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

David CHAUVE